https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article4531

Concours réservés : une gestion calamiteuse

- SNES académique de Dijon - S3 - Actualité du métier - Communiqués SNES-FSU -

Date de mise en ligne : jeudi 6 février 2014

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Le SNES a combattu les restrictions apportées à l'accès des contractuels aux recrutements réservés dont il avait par ailleurs apprécié la création, arrachée au gouvernement par ses interventions multiples et constantes.

Depuis un an, il a renouvelé auprès du nouveau gouvernement sa demande d'un plan de titularisation ouvert à tous.

Dès le mois de février dernier, le SNES et sa fédération la FSU avaient alerté le ministre sur le risque encouru par la décision de ne vérifier les conditions d'inscription au concours réservés que pour les éligibles [1]. Le refus d'entendre cette interpellation débouche aujourd'hui sur une situation révoltante, puisque de très nombreux collègues se sont investis inutilement dans la préparation des épreuves et que plusieurs cas nous remontent de collègues déclarés reçus par les jurys puis rayés de la liste parce qu'ils ne remplissent pas les conditions d'inscription.

Le SNES s'adresse solennellement au ministre. Les leçons doivent être tirées de ce fonctionnement calamiteux en vue des prochaines sessions. Dores et déjà, les admissibles aux recrutements réservés doivent se voir garantir dès maintenant le réemploi à temps complet et continu. Des négociations doivent s'ouvrir sans délai en vue d'un plan de titularisation ouvert à l'ensemble des contractuels et vacataires.

Tous ceux qui se sont rendus à l'épreuve d'admission doivent être remboursés des frais de déplacement et de séjour.

Le SNES est disponible pour renseigner chacun sur sa situation au regard du droit de se présenter aux concours réservés et accompagner les recours dans tous les cas litigieux.

– Contacts : par mail ou à la section académique du SNES
– Fiche syndicale pour vérifier votre éligibilité
– Publication spéciale concours réservés
– Communiqué de presse
– Le SNES, le SNEP et le SNUEP écrivent au ministre

[1] Extrait de la déclaration FSU au CTM du 19 février 2012 « Il nous faut dénoncer l'absence de réunion des CCP sur le recensement nominatif des ayant droit aux recrutements réservés et le risque de déboucher sur des situations dramatiques si le contrôle des conditions d'inscription n'est effectué qu'à l'issue des travaux du jury ».

Copyright © SNES Dijon